

Michelle Courchesne déclare la guerre

Les frais de scolarité augmenteront en 2012

GABRIEL NADEAU-DUBOIS, ÉTUDIANT EN HISTOIRE, CULTURE ET SOCIÉTÉ

Virulent, mais certainement pas surprenant. La rumeur courait depuis quelque temps déjà; cette fois le message est clair. Jeudi le 11 février dernier, Michelle Courchesne, ministre québécoise de l'Éducation, des Loisirs et du Sport, affirmait candidement au quotidien *La Presse* qu'elle envisageait sérieusement de hausser les frais de scolarité après 2012.

Le journal *La Presse* faisait en effet paraître le 11 février dernier un article révélant les intentions de la ministre Courchesne quant à la situation des frais de scolarité après 2012. Celles-ci semblent claires: elle ira vraisemblablement de l'avant avec une nouvelle hausse. Alors que plusieurs s'attendaient déjà à un prolongement du dégel de 2007, la ministre évoque cette fois la possibilité d'intensifier la hausse des frais.

Rappelons qu'en 2007, le gouvernement libéral avait procédé à un dégel historique des frais de scolarité. Rompant avec la situation prévalant depuis 1994, les libéraux avaient augmenté les frais de 100\$ par année pendant cinq ans (2007 à 2012). Au terme de cette hausse, la facture étudiante annuelle sera passée de 1668\$ à 2168\$, faisant augmenter le coût d'un baccalauréat de 1500\$. Réitérons-le encore une fois: toute hausse des frais de scolarité est une attaque dévastatrice à l'accessibilité aux études.

UN PREMIER DÉGEL AUX EFFETS CATASTROPHIQUES

La statistique fut maintes fois répétée: le dégel de 2007, selon une étude commandée par le ministère lui-même, jettera entre 6000 et 13000 étudiants et étudiantes hors des universités québécoises. Mais ce n'est pas tout: entre 1990 et 2012, l'augmentation de la facture étudiante, en tenant compte des frais de scolarité et des frais afférents est passée de 904\$ à 2472\$. Cela correspond à près de 275% d'augmentation. À titre comparatif, durant la période 1990-2009, le coût de la vie a augmenté de 45,9%. Ce qui est encore plus catastrophique, c'est que si les dépenses de la population étudiante liées à leur éducation augmentent de manière radicale, leurs revenus, eux, décroissent: depuis 1994, le revenu étudiant moyen a diminué de 6%. Bilan: des milliers de Québécois et Québécoises privé-e-s de l'accès aux études postsecondaires, des milliers d'étudiants et d'étudiantes dans une situation de précarité révoltante. La hausse projetée par la ministre Courchesne ne viendra qu'accentuer cet état de fait.

QUEL CONSENSUS?

Lors de son entrevue avec le quotidien montréalais, la ministre déclarait: «Je pense qu'il y a un consensus qui est en train de se mettre en place au Québec. Quand je parle de consensus, j'exclus les étudiants (sic). Mais on voit que, de plus en plus, l'importance d'augmenter les droits de scolarité se fait sentir.» Cette déclaration est éloquente à plusieurs égards. La facilité avec laquelle la ministre écarte le point de vue des étudiants

Des chiffres choquants!

ENTRE 6000 ET 13000	NOMBRE D'ÉTUDIANTS ET D'ÉTUDIANTES REJETÉ-E-S DE L'UNIVERSITÉ PAR LE DÉGEL DE 2007
1500\$	AUGMENTATION DU COÛT DU BACCALURÉAT AU TERME DU DÉGEL DE 2007
904\$ À 2472\$ (275%)	AUGMENTATION PRÉVUE DE LA FACTURE ÉTUDIANTE ANNUELLE DE 1990 À 2012
45,9%	AUGMENTATION DU COÛT DE LA VIE ENTRE 1990 ET 2009
6%	DIMINUTION DU REVENU ÉTUDIANT MOYEN DEPUIS 1994

et étudiantes est déconcertante. Comme s'il s'agissait, après tout d'un détail. Comme si le point de vue de ceux et celles qui paieront la facture était, après tout, secondaire à d'autres. «Il y a eu des points de vue qui ont été exprimés à cette occasion [les consultations prébudgétaires]. Il y a des points de vue qui s'expriment quotidiennement dans les journaux. Alors c'est évident qu'il y a des réflexions qui se poursuivent au gouvernement face à cet enjeu-là.» déclarait pour sa part le ministre des Finances Raymond Bachand. Mentionnons que la question des frais de scolarité fut aussi largement discutée lors du forum économique organisé par Jean Charest à Lévis en janvier dernier, qui réunissait les grands acteurs économiques de la province. Si l'avis des étudiants et des étudiantes est secondaire, il l'est par rapport à celui de ceux qui ont, depuis les dernières années, l'oreille attentive du gouvernement. Ceux-là mêmes qui constituent le comité consultatif sur les finances publiques du ministère des Finances. «Lucides», néolibéraux, «réalistes», défenseurs du «gros bon sens»; les partisans du tout-à-l'économie pour qui la prospérité passe avant la solidarité.

S'il y a consensus, c'est seulement entre eux. Que la ministre Courchesne parle de consensus, cela est tout à fait révélateur de son «écoute sélective». Que près d'une soixantaine d'organisations de la société civile québécoise, dont l'ASSÉ, se soient rassemblées dans une coalition visant précisément à dénoncer ces mesures, cela n'ébranle pas du tout le climat consensuel des corridors de l'Assemblée nationale. Adéquistes, péquistes et libéraux s'entendent à merveille avec les *preachers* de l'Institut économique de Montréal et du milieu des affaires. Il est là, le consensus.

À ce mépris flagrant de la classe politique et économique répondra la colère étudiante. Que la ministre soit bien avisée: l'ASSÉ est déjà sur le pied de guerre. La mobilisation est entamée et ne s'arrêtera que lorsque le gouvernement aura fait marche arrière. Partout au Québec se lèvent déjà des voix défendant l'accessibilité aux études, tant dans le mouvement étudiant que chez ses alliés des autres mouvements sociaux. Le combat contre la présente hausse des frais de scolarité n'est toutefois qu'une étape vers la réalisation d'un idéal plus grand encore, l'achèvement d'un véritable projet de société porteur d'espoir: l'instauration de la gratuité scolaire à tous les niveaux. C'est sur cette voie que s'est engagée l'ASSÉ depuis sa fondation. Qu'on se le tienne pour dit: si la ministre déclare la guerre, l'ASSÉ ne reculera pas.



Ajouter l'insulte à l'injure

La hausse des tarifs confirmée

MARTIN ROBERT, ÉTUDIANT EN HISTOIRE, CULTURE ET SOCIÉTÉ

Le 12 février 2010, Raymond Bachand, ministre des Finances du Québec, a laissé tomber la sentence: le prochain budget du gouvernement Charest contiendra une hausse généralisée des tarifs dans les services publics. Par la même occasion, une hausse des droits de scolarité a été confirmée. On s'en serait douté.

Dès août 2009, la Commission jeunesse du Parti libéral du Québec avait fait une proposition en ce sens. L'éventualité d'une hausse des tarifs avait alors été pressentie et redoutée (avec raison) par de nombreuses organisations étudiantes et communautaires. D'ailleurs, en juin, la ministre de l'Éducation, Michelle Courchesne, avait nié avoir permis à l'Université du Québec à Montréal (UQAM) d'inclure une hausse des droits de scolarité après 2012 dans ses prévisions budgétaires. Neuf mois plus tard, nous pouvons constater la mauvaise foi consommée de la ministre.

Ne nous laissons pas leurrer, toutes ces hausses de tarifs, incluant celle des droits de scolarité, font partie d'une logique globale dont les plus précaires sont les principales victimes. On nomme défaut volontaire de ressources les politiques qui combinent des baisses d'impôts et des exemptions fiscales pour les riches à des hausses de taxes et de tarifs généralisées. Par ce genre de mesures, on cherche à substituer un financement individuel en fonction de l'utilisation à un financement public des services. Autrement dit, on redonne en impôts ce que l'on reprend en taxes et tarifs, à la différence notable que cette méthode n'est pas proportionnelle à la capacité de payer des citoyens et citoyennes. Dans un système où l'impôt progressif finance les services publics, chacun et chacune paie sa part proportionnellement à son salaire. Les plus riches permettent ainsi aux plus démunis d'être soignés et éduqués. Dans un système de taxes et de tarifs, le chacun-pour-soi prévaut. Au Québec, on assiste présentement au passage graduel du premier système au second. Dès lors, les coûts de plus en plus élevés nécessitant des portefeuilles de plus en plus garnis, les franges défavorisées de la population se voient littéralement exclues de certains services publics, notamment de l'éducation postsecondaire.

Or, il faut comprendre que nous ne vivons pas une crise de la richesse, nous vivons plutôt une crise de répartition de la richesse. Si la débâcle que connaît actuellement l'économie fait effectivement diminuer les avoirs individuels, nous sommes encore largement en mesure d'assurer collectivement une qualité de vie décente pour tous et toutes. Seulement, l'allégeance néolibérale de nos dirigeants et dirigeantes y fait obstacle en opposant un refus systématique des riches de partager leur fortune. Le gouvernement Charest, par les mesures qu'il adopte, admet que les riches continuent à se payer des produits de luxe, alors que certains de leurs concitoyens et concitoyennes peinent à manger et à se loger. Regardons les choses en face, pour les plus défavorisés, cette hausse de tarifs pourrait signifier d'avoir à choisir entre payer son loyer et étudier, entre manger et chauffer son logement. Par cette hausse des tarifs, le gouvernement Charest fait passer des droits fondamentaux¹, comme celui de l'éducation, au rang de produits de luxe.

Plus encore, pour les étudiants et étudiantes de même que pour l'ensemble des

Québécois et Québécoises défavorisés-e-s, la gifle de la tarification sera double. D'une part, ils et elles se heurteront à une baisse de l'accessibilité dans les services publics, alors que, d'autre part, ils et elles auront à supporter cette insultante rhétorique néolibérale, clamée sur toutes les tribunes, que l'on nous sert depuis l'instauration de la loi sur le déficit zéro en 1996. On nous dit que la dette doit être remboursée à tout prix. On nous dit que les finances publiques sont dans le rouge. L'excuse de la crise économique s'ajoutant, on nous dit que les coffres de l'État doivent être remplis. Il est donc urgent de faire payer l'éducation, la santé, l'hydro-électricité! Pourtant, si un psychiatre se penchait sur le cas du gouvernement Charest, il diagnostiquerait sans aucun doute une amnésie grave. L'ensemble des sommes manquantes a déjà été entre les mains du gouvernement et pourrait encore facilement l'être, sans dommage pour les plus démunis-e-s. Aussi récemment qu'en 2007, le gouvernement accordait aux contribuables 950 millions en baisses d'impôts, mesure qui profita principalement aux mieux nantis². De même, selon les spécialistes, le Québec perd chaque année environ 9 milliards de dollars à cause de l'évasion fiscale pratiquée par les riches et les entreprises³.

Seuls les imbéciles s'étonnent de tomber après avoir scié la branche sur laquelle ils étaient assis. La question n'est pas de savoir si, en tant que peuple, nous avons l'argent pour

financer les services publics, car nous l'avons. La question est de savoir si nos dirigeants et dirigeantes ont la volonté politique d'aller chercher cet argent là où il est. Prétexter des manques de fonds pour faire avaler aux étudiantes et étudiants des hausses de frais de scolarité ou pour faire avaler aux moins nantis-e-s une hausse des tarifs d'hydro-électricité est d'une hypocrisie insultante. Encore une fois, nous obtenons la preuve que le néolibéralisme n'a comme unique politique que le désengagement de l'État, qui entraîne des écarts de richesses toujours plus importants. Et pour ceux et celles qui broncheront encore, le gouvernement servira les inflexibles arguments comptables, assimilant les citoyens et citoyennes à des variables embarrassantes d'un budget au service de la croissance économique. Mais les néolibéraux l'apprendront bien assez tôt: nous ne sommes pas des chiffres, nous ne sommes pas dupes. L'injustice ne cessera de recevoir comme écho la colère de nos cris et nous continuerons de descendre dans les rues, les coudes serrés, solidaires et unis!

1 Voir l'article 26 de la Déclaration universelle des droits de l'Homme.

2 GRAMMOND, Stéphane. «Des baisses d'impôts historiques» dans *La Presse*, 25 mai 2007, disponible sur le site [http://www.vigile.net/Des-baisses-d-impots-historiques], (page visitée le 13 février 2010).

3 Voir l'article: «Enfer des impôts et paradis fiscaux» dans la *Revue Ultimatum* de janvier 2010.

Qu'est-ce que l'ASSÉ?

L'Association pour une Solidarité Syndicale Étudiante (ASSÉ) est une organisation de type syndical qui regroupe, à l'échelle du Québec, près de 42 000 membres dans plusieurs associations étudiantes à la fois collégiales et universitaires d'un bout à l'autre du Québec. Elle incarne, aujourd'hui, la continuité d'un courant qui a fait du mouvement étudiant, depuis quarante ans, un acteur incontournable de la société québécoise et un important agent de progrès social en éducation.

POUR LE DROIT À L'ÉDUCATION

L'ASSÉ considère l'éducation comme un droit fondamental de notre société, et non comme un privilège. Dans cette optique, chaque membre de la société a le droit à une éducation gratuite publique, accessible, laïque et de qualité, libre de toute forme de discrimination.

POUR UNE STRATÉGIE EFFICACE : LE SYNDICALISME DE COMBAT!

On ne peut dissocier l'analyse de la pratique. À des revendications progressistes, en rupture avec l'ordre établi, correspond nécessairement une stratégie d'action particulière. Cette stratégie, l'expérience du mouvement étudiant québécois l'a dégagée : c'est le syndicalisme étudiant de combat. Au Québec, comme partout ailleurs, c'est à travers les luttes menées par les mouvements combattifs que le peuple a obtenu les programmes sociaux les plus importants.

Cela implique, d'une part, le développement de pratiques syndicales dynamiques et démocratiques. À ce titre, il faut multiplier les occasions de débats, élaborer collectivement des analyses, ne pas craindre la confrontation des idées et surtout leur donner l'espace pour mener à des prises de décisions. L'assemblée générale est par excellence cet espace de démocratie syndicale.

L'ASSÉ, C'EST SES MEMBRES!

À l'intérieur de l'ASSÉ, chaque association étudiante est souveraine. Les décisions prises par des délégués-e-s en Congrès ne deviennent pas automatiquement une résolution que chaque association membre doit appliquer sans l'accord de l'assemblée générale!

S'UNIR POUR ÊTRE PLUS FORTS!

La meilleure façon de supporter et de participer à ce vaste mouvement est de prendre part aux activités de l'ASSÉ, s'impliquer dans ses structures, aller à vos assemblées générales et de promouvoir l'affiliation de votre association étudiante à l'ASSÉ! Affilier à l'ASSÉ ça veut dire partager les ressources de son association étudiante avec celles des autres dans le but de défendre le droit à l'éducation. Être membre de l'ASSÉ, c'est contribuer à bâtir un important mouvement collectif et démocratique permettant de développer à l'échelle nationale une stratégie de lutte efficace.

